

pour les autres industries. Notre but principal, est de nous procurer le revenu nécessaire, mais en même temps nous n'avons aucune objection à ce que les producteurs de tabac du Canada, profitent de cet article du tarif.

M. FOSTER: Quel surplus de revenu espérez-vous retirer de ce droit sur la feuille brute?

Le MINISTRE DES FINANCES: Nous espérons percevoir la jolie somme de \$1,000,000 sur le tabac en feuille, à l'état brut. Grâce à l'augmentation du droit sur les liqueurs spiritueuses nous espérons obtenir une augmentation de revenu de \$500,000; sur les cigaretttes, de \$100,000, et grâce à l'augmentation des droits de douane sur les spiritueux, tabacs et cigares, \$173,000.

Si nos prévisions se réalisent sur tous ces articles, — il est à craindre que l'augmentation des droits diminue la consommation — si l'augmentation des droits d'accise et de douane sur les liqueurs, les cigares et le tabac rapporte ce que nous attendons, l'augmentation dans le revenu atteindra \$1,700,000.

Je me rends parfaitement compte que nous pouvons ne pas réaliser toute cette somme, car c'est un fait bien connu que l'augmentation des droits en rendra la perception plus difficile.

J'ai déjà dit aussi, que nous perdrons environ \$700,000 par suite de la réduction des droits sur les lainages et autres articles. Dès le début de mon discours, j'ai fait remarquer aussi que si nous continuons l'ancien tarif, il nous faudrait environ \$750,000 de plus qu'il ne produirait. Ainsi, si nous prenons trois quarts de million de piastres qui nous manqueraient avec l'ancien tarif, et \$700,000 pour compenser ce que nous feront perdre les réductions apportées au tarif, nous arrivons à peu près à équilibrer.

Il faut aussi tenir compte des primes sur le fer, qui peuvent quelque peu modifier les chiffres précédents. J'ai déjà expliqué que nous opérons des réductions considérables sur le fer. Aux débuts de la politique nationale, l'industrie du fer n'a pas été particulièrement favorisée.

En tout cas, nous savons que durant ces dernières années les honorables chefs de la gauche se sont cras justifiables d'adopter une politique destinée spécialement au développement de l'industrie du fer, et qu'ils ont accordé des primes sur les massets de fer et d'acier, et qu'ils ont élevé considérablement les droits.

DRIT SUR LE FER ET L'ACIER.

Nous avons réduit le droit, et nous proposons de compenser, pendant un certain temps, la perte qui va résulter pour l'industrie en augmentant la

prime. Jusqu'à quel point il était sage d'entreprendre le développement de l'industrie du fer au Canada de la manière adoptée par l'honorable député (sir Charles Tupper), en présence de plusieurs difficultés et de l'expérience acquise, est matière à discussion. Mais, il ne faut pas perdre de temps à discuter ce point. Nous savons que d'immenses capitaux ont été placés dans cette industrie. Nous savons que d'importantes industries de fer existent dans le pays, et tout en n'approuvant pas la politique au moyen de laquelle elles ont été établies, nous ne voulons pas les voir disparaître aujourd'hui. Comme nous avons été généreux envers les autres industries, de même nous voulons l'être à l'égard de l'industrie du fer. En conséquence, nous disons que si l'intérêt du peuple canadien exige que nous réduisions le droit sur le fer, nous sommes prêts à recommander que les primes sur le fer soient augmentées pendant un certain nombre d'années pour donner à cette industrie l'occasion de se protéger.

Nous avons substitué une prime sur les lingots d'acier à la prime sur les massets, et je suis porté à croire que le changement sera plus satisfaisant pour tous les intéressés.

Nous présentons résolutions suivantes:

Qu'il est à propos d'abroger le chapitre neuf de cinquante-sept, cinquante-huit Victoria, intitulé: "Un acte pour pourvoir au paiement des primes sur le fer et l'acier fabriqués avec les minerais canadiens," et tous les règlements faits à ce sujet par ordre du gouverneur en conseil.

Qu'il est à propos de pourvoir à ce que le gouverneur en conseil puisse autoriser le paiement des primes suivantes sur les lingots d'acier, barres de fer puddlé et fer en gueuse fabriqués au Canada, c'est-à-dire sur les lingots d'acier fabriqués avec des ingrédients dont pas moins de cinquante pour cent du poids se compose de fer en gueuse fabriqué au Canada, une prime de trois dollars par tonne.

Sur les barres de fer puddlé, annulé surées avec du fer en gueuse fabriqué en Canada, une prime de trois dollars par tonne.

Qu'il est à propos de pourvoir à ce que le gouverneur en conseil puisse faire des règlements sur les primes ci-dessus mentionnées afin de leur donner l'effet de l'intention de ces résolutions.

Qu'il est à propos de décréter que les primes ne soient applicables qu'aux lingots d'acier, aux barres de fer puddlé et au fer en gueuse fabriqués au Canada avant le vingt-troisième jour d'avril 1902.

Qu'il est à propos de décréter que les primes ci-dessus ne seront payables que sur le fer et l'acier destiné à la consommation canadienne et que le gouverneur en conseil peut, en tout temps, par proclamation imposer des droits d'exportation sur ce fer et cet acier si ces produits sont exportés en dehors du Canada, ces droits ne devant pas dépasser le montant de la prime payable sur le fer et l'acier en question.

Je me permettrai de dire à ce sujet que ceux qui ne sont pas familiers avec la question peuvent supposer trop à la hâte que le fer peut être fabriqué d'une manière satisfaisante au Canada avec du minerai canadien. Ce n'est pas une particularité attachée au commerce de fer ici, mais il est reconnu qu'il est avantageux de mêler ensemble plusieurs qualités de minerai, et, conséquemment, le produit

leur Canada de bonne minéral en fait et nous n'ont rien qu'on prime pour jour.

Il y a toujours eu dans ce pays des produits exportés par nos instrumens par un certain nombre de personnes. Or, si le fer manquant une prime à autre fer afin de nous stipulons qu'il doit au Canada si ce fer est le droit d'imprime payé.

M. l'Orateur a dit que tout le bien qu'il y a de clair.

CLAUDE

Si CHARLES veut il me attende que En accordant Roy une Union se protèges belges de l'édifice de Grande Bretagne l'Empire de la nation la p.

Le MINISTRE l'honorable a dit dans un parler. Cette nation la plus peuplée au Canada. Ce que quant au que une difficulté que dans la p. trantes n'ont. Toute difficulté